



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 24.06.2019

Numéro de publication: SR01-0000001046

Canton: GE

Entité de publication:

UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP SA, Rue du Rhône 96, 1204 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus OPFI, Société d'Opérations Financières SA avec UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP SA

1. Publication

Organisation transférante:

OPFI, Société d'Opérations Financières SA
CHE-102.849.320
rue du Rhône 96-98
1204 Genève

Organisation reprenante:

UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP SA
CHE-105.923.869
Rue du Rhône 96
1204 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 18.06.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

18.09.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP SA
Rue du Rhône 96-98, case postale 1320, 1211 Genève 1